

SIRS DE MORVILLERS – GREMEVILLERS – OMECOURT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIRS ; elle est disponible sur le site internet de la commune de Grémévillers.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 6 Avril 2018 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du SIRS. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 6 Avril 2018. Il a été établi avec la volonté:

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services dispensés auprès des enfants;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre syndicat :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (cantine, ...), aux dotations versées par l'Etat, et surtout aux subventions de fonctionnement versées par les communes membres.

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 277 947€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges et salaires du personnel, les achats pour la cantine, la fourniture en matériel et produits d'entretien, des prestations de services, des intérêts de l'emprunt.

Les charges de personnel, salaires compris représentent 70% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 277 947€

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dépenses de fonctionnement du syndicat ont beaucoup augmenté du fait de la mise en place des TAP et des dotations et aides de l'Etat qui baissent constamment, voir disparaissent.

Il existe trois principaux types de recettes pour le syndicat:

Les participations communales (Morvillers, Grémévillers et Omécourt)

Les recettes pour la cantine

Les dotations de l'Etat

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	58 250€	Excédent brut reporté	32 686€
Dépenses de personnel	192 650€	Recettes des services	46 000€
Autres dépenses de gestion courante	647€	Impôts et taxes	
Dépenses financières	500€	Dotations et participations	199 261€
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	252 047€	Total recettes réelles	277 947€
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	25 900€		
Total général	277 947€	Total général	277 947€

c) Les participations communales :

Les participations des Communes se répartiront comme suit et sont calculées au prorata du nombre d'élèves :

MORVILLERS : 80 500€

GREMEVILLERS : 79 000€

OMECOURT : 33 000€

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 4 800€.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIRS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement Du SIRS regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : Le Fonds de compensation de la TVA (remboursement d'une partie de la TVA versée sur les opérations d'investissement N-2)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	6 645€	Virement de la section de fonctionnement	25 900€
Remboursement d'emprunts	14 100€	FCTVA	200€
Opérations prévues	23 395€	Mise en réserves	
		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	
Autres dépenses		subventions	11 000
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
		Excédent de fonctionnement capitalisé	7 040€
Total général	44 140€	Total général	44 140€

c)) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Aménagement de la cuisine de la cantine
- Mobilier
- Equipement du groupe scolaire de Morvillers en école numérique

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement : 277 947€

Recettes et dépenses d'investissement : 44 140€

Fait à Grémévillers, le 6 Avril 2018

Le Président, Joël BERNARDIN